

Réponse à une consultation 20.01.2012

## **Consultation sur la prolongation des délais de prescription pour les procédures relevant du CP et du CPM**

economieuisse rejette la proposition d'allonger les délais de prescription pour des délits graves de sept à neuf ans. Les lois devraient posséder une certaine constance et ne pas être modifiées sans arrêt et pas en l'absence de nécessité.